

les essentiels

LES PARTENAIRES DES DIRIGEANTS

RÉGION PACA

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la troisième région française par sa superficie, l'importance de sa population et son produit intérieur brut. Elle compte six départements : les Alpes de Haute-Provence, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Var et le Vaucluse.

Selon l'Insee, en 2010, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur produit plus de 7 % de la richesse nationale, avec un produit intérieur brut (PIB) estimé à près de 138 milliards d'euros. Elle se situe au 3^e rang sur le plan national après l'Île-de-France (29,6 %) et la région Rhône-Alpes (9,7 %). La contribution du secteur tertiaire à la valeur ajoutée s'élève à 82,8 %, contre 79,6 % pour la France métropolitaine. PACA se situe à la 3^e place des régions françaises pour le PIB par emploi (69 500 €) et à la 4^e pour le PIB par habitant (27 720 €). La région est plutôt bien placée dans la course européenne et contribue largement à la production de richesse économique. Elle se place en effet au 16^e rang des régions qui dégagent le plus fort produit intérieur brut. À l'instar d'autres régions françaises, PACA bénéficie d'une productivité du travail plus élevée que dans de nombreuses régions européennes. Avec un produit intérieur brut par emploi nettement supérieur à la moyenne européenne (56 230 € en 2008), PACA figure ainsi au 52^e rang des 271 régions européennes. Elle conserve cette même place depuis cinq ans, preuve de son dynamisme et de son perpétuel mouvement.

Au 1^{er} janvier 2012, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptait 377 000 entreprises, toujours selon l'Insee. Durant l'année 2012, 61 500 entreprises ont été créées dans la région, soit + 0,2 % par rapport à 2011. Cette faible progression fait suite au fort repli enregistré en 2011 (- 12,2 %). Si cette évolution est comparable à celle de l'ensemble de la France métropolitaine, dans toute la province la création d'entreprises s'est légèrement repliée (- 0,1 %). Au total, plus d'une entreprise sur dix créée en France métropolitaine est enregistrée en Provence-Alpes-Côte d'Azur. PACA occupe ainsi le deuxième rang des régions en matière de nouvelles entreprises créées sur un an, derrière l'Île-de-France et devant la région Rhône-Alpes. Mais pour pouvoir obtenir ce résultat satisfaisant, pour pouvoir s'installer et se développer, ces entreprises ont besoin d'appui, de soutien. Avocats, experts-comptables, entreprises de service, nous avons rencontré ceux qui, forts de leur assise en région PACA, permettent aux petites comme aux grandes entreprises de s'installer, de se développer et de pérenniser.

PAGE 2
EXPERTS-COMPTABLES
& CAC

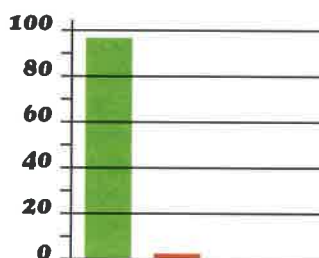
PAGE 7
SERVICES
AUX ENTREPRISES

PAGE 13
AVOCATS

PAGE 14
RECRUTEMENT
ET FORMATIONS



LES AVOCATS ONT UN RÔLE MAJEUR AUPRÈS DES CHEFS D'ENTREPRISE. DEVANT DÉFINITIVEMENT ÊTRE À L'ÉCOUTE DE CEUX-CI, ILS SE DOIVENT DE COMPRENDRE LEURS IMPÉRATIFS ET L'ÉVOLUTION DE LEUR POSTURE.



LA RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ DES CABINETS D'AVOCATS

Conseils et assistance : 97%

Autres : non significatif

INSEE RP 99 Traitement ORM

règles juridiques, de lui apporter la garantie juridique lui permettant de créer et protéger sa structure, de le défendre en cas de litige. Qu'il conseille l'entrepreneur dans le choix de l'activité, de la forme sociale de son entreprise, de son statut fiscal ou de son implantation ou qu'il rédige et valide tous les actes liés à la création de la société, l'avocat est un élément clef. L'avocat conseille et accompagne le chef d'entreprise également tout au long de sa vie juridique par la négociation, la médiation, l'arbitrage ou le recours au contentieux, l'avocat défend l'entreprise vis-à-vis de tous ses interlocuteurs : clients, fournisseurs, concurrents, administrations...

En région PACA, il y a une forte densité d'avocats. Selon le site, Métiers en Région du Conseil Régional, ils sont 4462 et représentent 9,3 % de l'effectif national. La densité de professionnels est élevée : plus de 89 avocats pour 100 000 habitants. Elle est supérieure de 15 points à la moyenne nationale et place PACA en deuxième position derrière l'Île-de-France. La quasi-totalité des avocats exerce dans le conseil et l'assistance. C'est dans ce domaine qu'est comptabilisée l'activité des cabinets d'avocats. Ces cabinets peuvent être généralistes ou spécialisés et de taille variable. La majorité d'entre eux sont des petites structures, en PACA comme en France mais cela n'empêche pas l'existence de très grands cabinets.

De la création de la structure aux domaines extrêmement pointus du droit de la propriété intellectuelle, du droit social, du droit commercial, de la sécurité sociale ou de l'immobilier, l'avocat situe de plus en plus son action à destination de l'entreprise, aussi bien dans le conseil que dans le contentieux. Mais plus qu'un simple conseil, il apporte au dirigeant des recommandations concrètes et adaptées qui optimisent son activité, ses RH et sa compétitivité. Loin désormais de l'appeler « quand la maison brûle », le chef d'entreprise en fait un partenaire de chaque instant. De la PME aux grandes entreprises, qu'elles soient françaises ou internationales, l'avocat s'implique dans tous les projets inhérents à l'entreprise et répond au quotidien aux préoccupations et interrogations des instances dirigeantes, que ce soit en matière sociale, fiscale, des affaires... Les clients des cabinets d'avocat de la région PACA opèrent dans différents secteurs d'activité : banque, agriculture, agro-alimentaire, services, industrie... L'avocat doit pouvoir s'adapter. En effet, le cabinet à vocation à être aussi exigeant que performant pour s'engager avec réactivité et disponibilité, à dépasser sans cesse ses objectifs, pour satisfaire ses clients.

Au moment de la création de l'entreprise, le rôle de l'avocat est majeur. Parce que l'ignorance des règles juridiques peut entraîner des conséquences irréversibles pour l'entreprise, la mission de l'avocat est de : déterminer avec l'entrepreneur la faisabilité de son projet, de l'informer de ses droits et obligations compte tenu de l'évolution constante des

ARPEGE LAW FIRM Se démarquer par ses services et une déontologie stricte



Le cabinet de Dina Bassiri, basé à Cannes et parfaitement bilingue accompagne une clientèle d'affaires internationale exigeante et soucieuse d'une qualité de service irréprochable.

Avec une double formation d'économiste et de juriste et une expérience d'expatriation à Dubaï, Dina Bassiri se projette

sur les besoins de ses clients avec acuité. Ses domaines de compétences sont définis en trois pôles : le droit des affaires (société, contrat, création, cession de parts, baux...), l'optimisation fiscale à Dubaï – un service qu'elle est la seule à proposer sur la Côte d'Azur, que cela soit à titre privé ou pour le compte d'entreprises – et les investissements immobiliers. Côté immobilier, Arpege Law Firm a été choisie pour faire partie des cabinets référencés par l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux) et l'ambassade des États-Unis. Arpege Law Firm sera d'ailleurs le seul cabinet de la côte à participer au prochain MIPIM de Cannes !

ARPEGE LAW FIRM
AVOCATS

Arpege Law Firm
37 rue d'Antibes 06400 Cannes
Tél. : 04 93 99 64 41
info@arpege-avocats.fr